

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Congés dans la fonction publique \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19978\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19978)

>

[Fonction publique : congés annuels \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F488\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F488)

Fiche pratique

Fonction publique : congés annuels

Vérfié le 14 février 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un agent public a droit à un nombre de jours de congés annuels rémunérés par [année civile \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=R52114\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=R52114)

. Ce nombre est variable selon le nombre de jours travaillés par semaine. Des jours supplémentaires sont accordés lorsque l'agent prend un nombre de jours précis entre le 1er novembre et le 30 avril. Les congés sont accordés par le chef de service en fonction des [nécessités du service \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=R54669\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=R54669)

. Ils ne peuvent pas être reportés d'une année sur l'autre, sauf autorisation exceptionnelle de l'administration.

Fonction publique d'État (FPE)

Territoriale (FPT)

Hospitalière (FPH)

Tout replier Tout déplier

Nombre de jours

Conditions d'attribution

Jours de réduction du temps de travail (RTT)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F488>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Questions ? Réponses !

Que se passe-t-il en cas de maladie pendant les congés annuels ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F11016>)

Les jours non pris pour cause de maladie sont-ils perdus ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F12392>)

Que deviennent les congés annuels d'un agent public qui change d'employeur ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31433>)

Comment bénéficier du billet de congé annuel de la SNCF à tarif réduit ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2328>)

Comment la journée de solidarité est-elle accomplie dans la fonction publique ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2859>)

Un agent public peut-il travailler pendant ses congés annuels ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32923>)

Et aussi

Compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique d'État (FPE) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F585>)

Travail – Formation

Compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique territoriale (FPT) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F10252>)

Travail – Formation

Compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique hospitalière (FPH) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F587>)

Travail – Formation